



Contrat de vente immobiliere

Par sophinet24

Bonjour,

je me retrouve liée à mon insu par un contrat d'exclusivité.

Lorsque j' ai rencontré cet agent immobilier je lui ai bien expliqué que j avais déjà confié la vente de mon bien à plusieurs agences, sans donner d'exclusivité;

Il me semblait donc évident que je ne pouvais pas m engager sur un contrat en exclusivité, je n'ai pas fait très attention aux termes du contrat qui m a été lu (j avais oublié mes lunettes)

et on ne m'a pas parlé d'un contrat d exclusivité.

C' est seulement aujourd hui que je découvre que j'ai signé un contrat d'exclusivité .

Ce contrat peut il être annulé du fait qu'au moment de la signature, ma situation ne me permettait pas normalement de signer un contrat en exclusivité.

Par ESP

Bonjour

Avant de pouvoir agir (éventuellement) juridiquement, il vous faudrait adresser un courrier R/AR à cet agent, demandant la modification de ce mandat, non conforme à votre demande, pour cause de pré-existence de mandats simples .

Et attendre sa réponse.

Par sophinet24

Merci de votre réponse.Je vais suivre votre conseil.